



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi le 14 septembre 2010**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yvan Cardinal

Messieurs les conseillers Stéphane Boyer, André D'Aragon, John Kinnear, Jim Miron et Michel Pratte

Absence motivée : Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière, et M. Michel Perrier, directeur général

2010-09-253

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE SEPTEMBRE 2010

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 40 d'ouvrir la séance ordinaire du mois de septembre 2010.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC :

La période de parole au public a débuté à 19 h 42 et s'est terminée à 19 h 59.

2010-09-254

SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 AOÛT 2010

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 10 août 2010, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2010-09-255

SUJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 AOÛT 2010

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal du 10 août 2010.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-09-256

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'août 2010 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716. (liste numéro MP-2010-09).

2010-09-257

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des contrats qu'il a autorisés pour le mois d'août 2010 conformément à l'article 6.3 du Règlement numéro 716. (liste numéro C-2010-09).

2010-09-258

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS D'AOÛT 2010

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois d'août 2010 conformément au Règlement numéro 716.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-09-259

SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT DE LICENCES ATAMAN

Considérant la recommandation de la Commission administrative du 30 novembre 2009, il est

**PROPOSÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'achat de 28 licences Ataman auprès de GFI Solutions d'affaires inc. au montant de 3 745,19 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation financée par le fonds de roulement soit imputée au poste comptable 22-100-40-025.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq versements annuels égaux de 749,04 \$ à compter de l'exercice financier 2011.

2010-09-260

SUJET: VENTE DES LOTS 4 605 826 ET 4 622 239 DU CADASTRE DU QUÉBEC – RESCISION DE LA RÉOLUTION N° 2010-06-199

Considérant l'entente intervenue entre 9136-2921 Québec inc. et la Ville de Pincourt le 29 juin 2006;

Considérant l'entente intervenue le 13 septembre 2010 modifiant le prix de vente desdits lots, il est

**PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De rescinder la résolution n° 2010-06-199;

D'exclure du domaine public de la Ville de Pincourt les lots 4 605 826 et 4 622 239 du cadastre du Québec, ces lots n'étant plus d'utilité pour la Ville de Pincourt;

D'autoriser la vente des lots 4 605 826 et 4 622 239 du cadastre du Québec à 9136-2921 Québec inc.;

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'acte de vente desdits lots au prix de 0,50 \$ le pied carré; faite sans garantie légale et en ne fournissant que les titres actuellement en la possession de la Ville de Pincourt;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier à signer tout amendement nécessaire au bail emphytéotique portant le numéro d'enregistrement 15 135 818 afin de refléter la vente des lots 4 622 239 et 4 605 826 du cadastre du Québec;

Que les frais de la rédaction et de la publication de l'acte de vente soient à la charge de 9136-2921 Québec inc.

2010-09-261

SUJET: NOMINATION DE MADAME NATHALIE BOISVERT À TITRE DE TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Considérant que madame Nathalie Boisvert, embauchée le 12 août 2002, occupait le poste permanent d'assistante-trésorière - Services administratifs et financiers;

Considérant que madame Boisvert a remplacé temporairement madame Céline Bussièrès agissant alors comme trésorière et directrice des Services administratifs et financiers avant son congé sans solde;

Considérant que madame Bussièrès n'a pas réintégrée ses fonctions de trésorière et directrice – Services administratifs et financiers au 16 août 2010, soit à l'expiration du délai prévu à l'entente du 27 juillet 2009;

Considérant que madame Boisvert a satisfait aux attentes du poste intérimaire de trésorière et directrice des Services administratifs et financiers;

Considérant les recommandations du directeur des Ressources humaines et du directeur général, il est

**PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De nommer madame Nathalie Boisvert à titre de trésorière et directrice des Services administratifs et financiers à compter du 15 septembre 2010;

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat des conditions de travail de madame Boisvert.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-09-262

**SUJET: EMBAUCHE PERMANENTE DE MADAME CLAUDIE BOUTIN
À TITRE D'ASSISTANTE-TRÉSORIÈRE - SERVICES
ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS**

Considérant que madame Claudie Boutin occupe, depuis le 5 octobre 2009, le poste temporaire d'assistante-trésorière - Services administratifs et financiers, suivant la nomination temporaire de madame Nathalie Boisvert à titre de trésorière et directrice des Services administratifs et financiers;

Considérant que madame Boisvert accepte sa nomination à titre de trésorière et directrice des Services administratifs et financiers et que le poste d'assistante-trésorière - Services administratifs et financiers devient alors vacant;

Considérant que madame Boutin a satisfait aux attentes lors de son affectation temporaire à titre d'assistante-trésorière - Services administratifs et financiers;

Considérant que madame Boutin a démontré être la meilleure candidate pour le poste permanent d'assistante-trésorière - Services administratifs et financiers;

Considérant les recommandations du directeur des Ressources humaines et du directeur général présentées le 30 août 2010 en commission administrative spéciale, il est

**PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'embauche permanente de madame Claudie Boutin à titre d'assistante-trésorière - Services administratifs et financiers à compter du 1^{er} septembre 2010;

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat des conditions de travail de madame Boutin.

2010-09-263

**SUJET: AUTORISATION D'ACCÈS AUX DOSSIERS DE LA VILLE DE
PINCOURT DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA
SÉCURITÉ DU TRAVAIL**

Considérant qu'il est souhaitable pour la Ville de Pincourt d'obtenir l'accès aux données électroniques pour la gestion de ses dossiers auprès de la Commission de la santé et de la sécurité au travail;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder par voie de résolution pour permettre ledit accès électronique et changer la personne répondante désignée auprès de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

**PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De désigner le directeur des Ressources humaines, monsieur Hugo St-Pierre, comme répondant auprès de la Commission de la santé et de la sécurité du travail;

D'autoriser l'accès aux dossiers électroniques de la Ville de Pincourt auprès de la Commission de la santé et de la sécurité du travail par le directeur des ressources humaines, monsieur Hugo St-Pierre;

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le formulaire d'accès et de désignation d'un répondant auprès de la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

2010-09-264

**SUJET: LANCEMENT DU GROUPE DE SENTINELLES ET
AUTORISATION DE LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE DE
MADAME MARYSE CHARTRAND INTITULÉE « VOYAGE
D'UNE VIE »**

Considérant la formation d'un groupe de Sentinelles visant l'intervention et la prévention du suicide auprès des employés;

Considérant qu'il est souhaitable de parler du phénomène du suicide afin, notamment, de démystifier les tabous;

Considérant les recommandations du directeur des Ressources humaines et du directeur général présentées le 30 août 2010 en commission administrative spéciale, il est

**PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le lancement du groupe de Sentinelles et d'autoriser la tenue d'une conférence de madame Maryse Chartrand intitulée « Voyage d'une Vie » à l'Omni-Centre, le 13 octobre 2010;

D'inviter tous les employés et les citoyens de la Ville de Pincourt, ainsi que la population de la région, à ce lancement et à la conférence;

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat de service avec la firme Broki Inc.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-09-265

**SUJET: OCTROI DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE POUR
LES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE PINCOURT**

Considérant l'appel d'offres lancé le 21 juin 2010 pour le renouvellement du contrat d'assurance collective pour les employés de la Ville de Pincourt;

Considérant que la soumission présentée le 12 juillet 2010 par Desjardins Sécurité Financière est conforme et est la plus basse;

Considérant les recommandations du directeur des Ressources humaines et du directeur général présentées le 30 août 2010 en commission administrative spéciale, il est

**PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer le contrat d'assurance collective à Desjardins Sécurité Financière pour une année à compter du 1^{er} octobre 2010 sauf l'assurance décès ou mutilation accidentels (DMA);

D'octroyer le contrat d'assurance décès ou mutilation accidentels (DMA) à la firme AXA Assurances inc. à compter du 1^{er} octobre 2010 pour une année, le tout selon les recommandations du Groupe Censeo, du directeur général et du directeur des ressources humaines;

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Perrier, et le directeur des Ressources humaines, monsieur Hugo St-Pierre, à proposer les modifications, telles que recommandées en commission administrative spéciale le 30 août 2010, aux employés de la Ville de Pincourt;

De signifier à l'Industrielle Alliance la fin de contrat d'assurance collective le 30 septembre 2010;

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat d'assurance collective avec Desjardins Sécurité Financière.

2010-09-266

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

**PROPOSÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois d'août 2010 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2010-09-267

SUJET: DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR DE LA VILLE DE PINCOURT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2009

**PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De reconnaître le dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur de la Ville de Pincourt pour l'exercice financier 2009.

2010-09-268

SUJET: ÉMISSION D'OBLIGATION DE 3 698 000 \$ - ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATION À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 741, 742, 643, 644, 747 et 760, la Ville de Pincourt souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Pincourt a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, en date du 28 septembre 2010, au montant de 3 698 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Pincourt a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

| Nom du soumissionnaire | Prix offert | Montant | Taux | Échéance | Coût réel |
|---|-------------|--------------|-----------|----------|-----------|
| RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC. | | | | | |
| | 98,96460 | 481 000 \$ | 1,50000 % | 2011 | 3,02731 % |
| | | 498 000 \$ | 1,90000 % | 2012 | |
| | | 515 000 \$ | 2,30000 % | 2013 | |
| | | 533 000 \$ | 2,65000 % | 2014 | |
| | | 1 671 000 \$ | 3,00000 % | 2015 | |
| FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. | | | | | |
| | 98,27600 | 481 000 \$ | 1,50000 % | 2011 | 3,08573 % |
| | | 498 000 \$ | 1,75000 % | 2012 | |
| | | 515 000 \$ | 2,15000 % | 2013 | |
| | | 533 000 \$ | 2,50000 % | 2014 | |
| | | 1 671 000 \$ | 2,85000 % | 2015 | |



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

| Nom du soumissionnaire | Prix offert | Montant | Taux | Échéance | Coût réel |
|--|-------------|--------------|-----------|----------|-----------|
| VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. | | | | | |
| | 98,40200 | 481 000 \$ | 1,60000 % | 2011 | 3,10240 % |
| | | 498 000 \$ | 1,85000 % | 2012 | |
| | | 515 000 \$ | 2,25000 % | 2013 | |
| | | 533 000 \$ | 2,50000 % | 2014 | |
| | | 1 671 000 \$ | 2,90000 % | 2015 | |
| VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. | | | | | |
| | 98,49200 | 481 000 \$ | 1,50000 % | 2011 | 3,17136 % |
| | | 498 000 \$ | 1,85000 % | 2012 | |
| | | 515 000 \$ | 2,30000 % | 2013 | |
| | | 533 000 \$ | 2,70000 % | 2014 | |
| | | 1 671 000 \$ | 3,00000 % | 2015 | |

ATTENDU QUE l'offre provenant de la firme RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC. s'est avérée la plus avantageuse.

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 698 000 \$ de la Ville de Pincourt soit adjugée à la firme RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».



No de résolution
ou annotation

2010-09-269

VILLE DE PINCOURT

SUJET: REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 643, 644, 741, 742, 747 et 760 – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Pincourt souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 3 698 000 \$:

| Règlement d'emprunt no. | Coût réel |
|-------------------------|-----------|
| 643 | 563 413 |
| 644 | 1 585 700 |
| 741 | 634 000 |
| 742 | 19 900 |
| 747 | 341 200 |
| 760 | 553 787 |

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragnon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 3 698 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient en date du 28 septembre 2010;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges
117, boulevard Cardinal-Léger
Pincourt (Québec) J7V 7A8;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 28 mars et le 28 septembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Pincourt, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

2010-09-270

SUJET: REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 741, 742, 643, 644, 747 ET 760 – RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 3 698 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 741, 742, 643, 644, 747 et 760, la Ville de Pincourt émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

Cinq (5) ans (à compter du 28 septembre 2010); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 741, 742, 747 et 760, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

2010-09-271

SUJET : REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 741 ET 742 – RÉSOLUTION DE PROLONGATION

ATTENDU QUE la Ville de Pincourt désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

ATTENDU QUE la Ville de Pincourt aura le 20 septembre 2010, un montant de 653 900 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 799 329 \$, pour une période de 15 ans, en vertu des règlements d'emprunt numéros 741 et 742 :

ATTENDU QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit en date du 28 septembre 2010; il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Pincourt emprunte 653 900 \$ par obligations en renouvellement d'une émission de billets, pour un terme additionnel de huit jours au terme original du règlement mentionné plus haut.

2010-09-272

SUJET: ÉCHÉANCE DE L'OBLIGATION – SÉRIE BT – SOLDE EN CAPITAL NON AMORTI ESTIMÉ DE 10 811,85 \$ (SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX)

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'acquitter en tout, le solde en capital non amorti **estimé**, se chiffrant à 10 811,85 \$ de l'obligation – Série BT (Société québécoise d'assainissement des eaux).

2010-09-273

SUJET: TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – AOÛT 2010

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit:

Commission administrative :

- 30 août 2010

Commission des services aux citoyens :

- 17 août 2010

Commission de sécurité publique : (aucune)

Commission technique: (aucune)

Comité consultatif d'urbanisme : (aucune)

2010-09-274

SUJET: VENTE DES IMMEUBLES POUR NON PAIEMENT DE TAXES LE 10 NOVEMBRE 2010

Considérant l'approbation de la Commission administrative le 30 août 2010, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

**PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Suite au dépôt de l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, d'ordonner à la greffière de vendre à l'enchère publique selon la Loi sur les cités et villes et la politique administrative concernant le recouvrement des sommes dues à la Ville numéro POL-ADM-TRE-1999-02-01.2, les immeubles qui ont des arrrages de taxes pour les années 2008 et antérieures et/ou des droits sur les mutations immobilières dus au 31 décembre 2009.

Seront soustraits de ladite vente pour non paiement de taxes les créances en souffrance d'arrrages de taxes de 2008 et de droits sur les mutations immobilières dus au 31 décembre 2009, ayant un solde de moins de 100 \$.

Seront également soustraits de ladite vente pour non paiement de taxes les immeubles suivants :

| Matricule | Emplacement |
|-------------------------|----------------------------|
| 6724-00-8052-2-000-0000 | Lot 1 724 459 |
| 6724-11-2649-8-000-0000 | Lot 1 724 471 |
| 6827-04-4747-4-000-0000 | 300, 5 ^e Avenue |

Cette vente aura lieu dans la salle de délibérations du conseil, à l'Omni-centre, 375 boulevard Cardinal-Léger, Pincourt, le 10 novembre 2010, à 11 heures.

2010-09-275

SUJET: NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE PINCOURT POUR ACQUÉRIR SI NÉCESSAIRE DES IMMEUBLES LORS DE LA VENTE AUX ENCHÈRES PRÉVUE POUR LE 10 NOVEMBRE 2010

**PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De nommer madame Nathalie Boisvert, trésorière et directrice des Services administratifs et financiers, ou, en son absence, madame Claudie Boutin, assistante-trésorière, pour enchérir et acquérir les immeubles si nécessaire lors de la vente aux enchères pour non-paiement de taxes prévue pour le 10 novembre 2010, à 11 heures, le tout en accord avec l'article 536 de la Loi sur les cités et villes.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-09-276

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 780 TEL QU'AMENDÉ – ZONE H6-02

Monsieur le conseiller André D'Aragon annonce qu'un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 780 tel qu'amendé, de façon à créer une zone habitation unifamiliale, une zone habitation multifamiliale et une zone communautaire à même la zone H6-02 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

Ce règlement aura pour effet de créer trois zones à même la zone H6-02. La portion sud de la zone H6-02 deviendra une zone « H. Habitation » destinée majoritairement à l'habitation unifamiliale, la partie nord de la zone H6-02 deviendra une zone « H. Habitation » destinée majoritairement à l'habitation multifamiliales et aux multiplex alors que le parc Taillon deviendra une zone « P. Communautaire ».

2010-09-277

SUJET: RENOUVELLEMENT DU CONTRAT « MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE » POUR LA 4^e ANNÉE, SOIT LA SAISON 2011 – ENT-08-05

PROPOSÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le renouvellement du contrat pour le « marquage de la chaussée » (ENT-08-05) pour la 4^e année, soit la saison 2011, avec le fournisseur "Entreprises L.V.G." au montant estimé de 72 000 \$, taxes en sus.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-350-00-520.

2010-09-278

SUJET: AUTORISATION AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PAR INVITATION POUR LE DÉNEIGEMENT DES ÉCOLES ST-PATRICK, EDGEWATER ET DU CHÊNE-BLEU POUR LES SAISONS 2010-2011 ET 2011-2012

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le service des Travaux publics à aller en appel d'offres par invitation pour le déneigement des écoles St-Patrick, Edgewater et du Chêne-Bleu pour les saisons 2010-2011 et 2011-2012.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-09-279

**SUJET : AUTORISATION AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PAR INVITATION POUR
L'ACHAT D'UN CAMION PORTEUR SIX (6) ROUES**

**PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le service des Travaux publics à aller en appel d'offres par invitation pour l'achat d'un camion porteur six (6) roues.

2010-09-280

**SUJET: AUTORISATION AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA
LOCATION, CLÉS EN MAIN D'UNE DURÉE DE CINQ (5)
ANS, DE DEUX (2) ÉQUIPEMENTS SOIT UNE CHARGEUSE
ET UNE RÉTROCAVEUSE**

**PROPOSÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le service des Travaux publics à aller en appel d'offres public pour la location, clés en main d'une durée de cinq (5) ans, de deux (2) équipements, soit une chargeuse et une rétrocaveuse.

2010-09-281

**SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – SEPTEMBRE 2010 –
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - DIVISION DONNÉES
TECHNIQUES – PLANIFICATION DES TRAVAUX**

**PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la trésorière à payer le décompte progressif suivant :

A) LES PAVAGES THÉORET INC.

Pour le projet GEN-2009-304, la somme de 77 345,22 \$ toutes taxes incluses représentant le paiement du certificat de paiement n° 6, pour les travaux de réfection de la 9^e Avenue et d'une partie de la rue Bellevue et de la place des Ormes.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-10-800.

B) TECHNIPARC

Pour le projet SLC-2007-610, la somme de 321 086,90 \$ toutes taxes incluses représentant le paiement du certificat de paiement n° 1, pour les travaux de construction pour l'aménagement d'une surface sportive synthétique – Lot 1.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-700-10-043.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 21 h 25 et s'est terminée à 23 h 27.

2010-09-282

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2010

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 23 h 28 de lever la séance du 14 septembre 2010.

YVAN CARDINAL, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE